98B1012

## **PROST GRAND PRIX**

Société Anonyme au capital de 5.000.000 F Siège Social : ZAC des Sangliers - 7, avenue Eugène Freyssinet - 78280 GUYANCOURT 314 539 701 R.C.S. VERSAILLES

-000-

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 AOUT 2001

L'an Deux mille un,

le Trente Août, à quinze heures,

le Conseil d'Administration s'est réuni, au siège social, sur convocation de son Président.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Alain PROST,
- Monsieur Grégory CONNOR,
- Monsieur Jean-Charles ROGUET,

comme composant seuls le Conseil d'Administration.

DEPOT DU

- 2 OCT. 2001

TRIBUNAL
DE COMMERCE

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain PROST, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, lequel constate que le Conseil réunissant la présence effective de plus de la moitié de ses membres peut valablement délibérer.

L'ordre du jour porte sur la constatation de la démission d'un Administrateur.

Le Président informe le Conseil que Monsieur Pedro DINIZ, par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 15 Août 2001, a remis sa démission de son mandat d'Administrateur de la société PROST GRAND PRIX avec effet du même jour.

Les Administrateurs, à l'unanimité, en prennent acte et constatent que le Conseil est désormais composé de trois membres, soit le minimum légal.

Ils décident de ne pas pourvoir, pour le moment, au remplacement de Monsieur Pedro DINIZ.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités dont besoin sera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

A A

Pedro DINIZ 8 Avenue de Ligure 98000 MONACO

Le 15 août 2001

Monsieur Alain PROST
Président
PROST GRAND PRIX
ZAC des Sangliers
7 Avenue Eugène Freyssinet
78280 GUYANCOURT

## RECOMMANDE AR

Monsieur le Président,

J'ai le regret de vous présenter ma démission du mandat d'administrateur que j'occupe au sein de la société PROST GRAND PRIX à compter du 15 août 2001.

Vous voudrez bien, en conséquence, procéder aux formalités légales y relatives.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

INIZ